



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
syndicatcgtrn@gmail.com www.cgtrn.fr

CAP du 10 juin 2024 - Déclaration préalable CGT

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les élus(e).

Un certain nombre d'anomalies nous ont été remontées par les agents suite à la campagne d'évaluation de l'année 2023.

La subjectivité de l'évaluation et ses effets injustes à la base sont accentués par des différences de pratiques dans la conduite de l'entretien d'évaluation.

Quelques exemples d'anomalies relevées :

- résultats de l'évaluation non indiqués aux agents évalués lors de l'entretien ou indiqués selon les évaluateurs ;
- évaluateurs recevant l'agent sans support, se contentant d'un échange verbal sans prise de note ;
- agents évalués directement ou indirectement par le N+2 hors procédure normal.
- agents convoqués par leur N+1 et N+2 suite à leurs commentaires écrits dans l'évaluation.

Les différences de pratiques sur la communication du résultat de l'évaluation à l'agent ne sont pas acceptables.

Certains évalués sont informés du résultat de leur évaluation lors de l'entretien alors que d'autres en sont informés quelques semaines plus tard quand le support leur est communiqué pour signature !

Une fois de plus, la CGT-CRN regrette que le résultat de l'évaluation ait une incidence directe sur l'évolution de carrière de l'agent et sur le montant d'une prime annuelle.

Cette démarche a pour conséquence de mettre les agents en concurrence, ce qui est contraire à l'esprit d'équipe et contribue à une perte de sens au travail, une dévalorisation et un manque de reconnaissance pouvant aboutir à une situation de mal-être durable.